

Réunion du 9 MAI 2023

Etaient présents : Annie – Marc – Guy – Nicole

Etaient excusés : Christiane – Gérard – J.Pierre – Claude – Vincent

Groupe théâtral :

Etaient présents : Martine – Laëtitia – Xavier – Fred

Etaient excusés : Isabelle – Céline

Annie nous présente le bilan financier des soirées théâtrales

RECETTES

Tout renseignement peut être demandé à la présidente ou à la trésorière.

AVENIR DE L'ALT :

Annie nous confirme sa démission. Malgré des démarches multiples pour trouver quelqu'un qui pourrait prendre cette fonction et compléter le bureau (secrétaire - trésorière (er), personne n'a fait acte de candidature !! Donc plus de bureau, et de ce fait, l'Amicale ne peut plus exister.

Le groupe théâtral, présent à la réunion a donné, par le biais de Céline, son sentiment sur cette situation. (voir en pièce jointe)

Annie avait suggéré que la troupe prenne la gestion de l'association.

L'effectif restreint qui a déjà la tâche de travailler une pièce chaque année ne peut assumer cette responsabilité, encore moins organiser les actions (loto - vide grenier - théâtre - spectacles enfants des Maternelles) mises en place depuis des années.

Actions qui, grâce aux recettes, permettaient de répondre favorablement aux demandes d'aide financière, d'aide aux familles, des Ecoles Publiques de Tarare.

Pour que l'Amicale survive, possibilité de la déclarer en Association Collégiale dans laquelle il n'y a pas de dirigeants qui concentrent les pouvoirs. Tous les membres responsables sont mis sur un pied d'égalité, ils se partagent les missions, les responsabilités, aucune hiérarchie n'existe entre eux. L'association est alors dirigée par un groupe de personnes qui se divisent les missions ou par tous les membres de l'association.

Cependant le problème reste entier, pas assez de monde pour gérer les actions prévues qui apportent un budget financier, reversé en partie aux Ecoles,

Annie doit contacter la F.O.L (Fédération des Œuvres Laïques) à laquelle l'A.L.T est affiliée, pour exposer notre situation et connaître la possibilité d'un nouveau fonctionnement, pour les mêmes raisons, elle contactera le service « Associations ville de tarare »

SECTION THÉÂTRE : Création d'une Association loi 1901, (Présidente-secrétaire-trésorière) au même titre que les sections Hand et Volley (indépendantes au sein de l'Amicale).

Cela posera le problème des finances, et de la jouissance du local, prêté par la municipalité. Cette création devra se faire avant la clôture de l'Amicale (si elle a lieu !)

Il n'y aura pas de réunion C.A en Juin.

Cependant, après rassemblement des informations obtenues par Annie (contact F.O.L et Association Ville de Tarare), nous nous réunirons à nouveau à une date qui vous sera communiquée.